



► Communiqué de presse

## Canicule : insupportable iniquité entre les personnels !

Depuis l'annonce de l'épisode caniculaire dans notre académie, l'administration de l'Éducation nationale s'en remet à d'autres (collectivités locales, préfetures) pour décider des mesures à prendre, arguant que cela serait bien plus efficace pour répondre aux spécificités locales. Mais le dôme de chaleur que nous subissons ignore les limites communales ou départementales.

Le **SNALC Orléans-Tours** a déjà demandé à ce que les élèves soient protégés. Mais les personnels ne doivent pas être oubliés. Ils sont en première ligne pour assurer la continuité du service et l'accueil des élèves. Le ministère, employeur, est garant de leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'a aucune excuse pour ne pas instaurer un cadre collectif de gestion de crise au niveau national et académique, s'appuyant sur les outils déjà en place et sur les organisations représentatives comme le SNALC.

Le **SNALC Orléans-Tours** déplore que le ministère se défausse en déléguant la gestion de la situation de crise aux directions départementales, qui doivent faire avec les moyens du bord en fonction des injonctions contradictoires qui leur sont faites.

**Le SNALC Orléans-Tours dénonce vivement l'iniquité manifeste qui en résulte, entre agents d'une même académie.**

Ainsi, ce 1er juillet 2025 au matin, la DSDEN du Loir-et-Cher a décidé, en responsabilité et grâce à un travail syndical de qualité, de communiquer des instructions précises aux IEN des circonscriptions du département. Les professeurs des écoles vulnérables à la chaleur pourront se protéger. Les AESH dont les élèves sont absents seront exemptés de service ce mardi. Le **SNALC Orléans-Tours** tient à saluer l'initiative de Madame la DASEN du Loir-et-Cher.

Mais quid des collègues à la santé fragile des autres départements de l'académie, tous soumis à la vigilance rouge ce 1er juillet 2025 (à l'exception de l'Eure-et-Loir) ?

**Le SNALC Orléans-Tours demande donc que le ministère et les rectorats assument leur rôle d'employeur et construisent de véritables plans canicule nationaux et académiques qui donnent à tous les personnels des règles d'action claires permettant d'anticiper les phénomènes, au lieu d'agir dans la précipitation, l'improvisation et l'anarchie.**

Orléans, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Contacts :

François TESSIER, Président du SNALC Orléans-Tours, 06 47 37 43 12, [f.tessier@snalc.fr](mailto:f.tessier@snalc.fr)

Sébastien HUAUMÉ, Secrétaire académique au 1<sup>er</sup> degré, 06 82 19 55 98, [snalc1d.orianstours@gmail.com](mailto:snalc1d.orianstours@gmail.com)

[info@snalc.fr](mailto:info@snalc.fr) - [www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission